

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents : 19

Représentés : 8

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 29/11/2018

Date d'affichage : 29/11/2018

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 04 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 04 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Patricia BERENGUIER à René LE VIAVANT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Valérie ROBIN à Eric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Malika OUAREZKI à Ernest DAL SOGLIO / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE -

ABSENTS : Manuel REQUIN - Patricia PENCHENAT -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

La décision modificative n° 3 a pour objet d'abonder les crédits relatifs à l'entretien des bâtiments (ménage de la maison de santé et divers travaux dans les locaux du 29 avenue Georges Clémenceau).

Afin de procéder à la régularisation des prévisions budgétaires 2018, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la Décision Modificative n° 3 suivante :

Dépenses d'exploitation	:	0,00 €
Chapitre 011		
Article 615221 : Entretien de bâtiments	:	+ 13 000,00 €
Chapitre 023		
Article 023 : Virement à la section d'investissement	:	- 13 000,00 €

N° 2018/120

DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT » EXERCICE 2018

CM 04/12/2018

N° 2018/120

DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT » EXERCICE 2018

Recettes d'investissement : 0,00 €

Chapitre 021

Article 021 : Virement de la section d'exploitation : - 13 000,00 €

Chapitre 13

Article 1323 : Subvention du département : + 13 000,00 €

Vu le budget annexe « immeubles de rapport » pour l'exercice 2018,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n° 3 du budget annexe « immeubles de rapport » 2018 telle qu'énoncée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITÉ – 21 POUR – 6 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI).

Le Maire,


Marc Etienne LANSADÉ VAR

